

**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
TERRE DE PROVENCE**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ  
SÉANCE DU 11 AVRIL 2024**

DÉPARTEMENT

DES

BOUCHES-DU-RHÔNE

ARRONDISSEMENT

D'ARLES

**DEL2024\_69**

**Objet : Octroi d'une subvention à  
l'association Service de  
remplacement des Bouches-du-  
Rhône**

**L'an deux mille vingt-quatre, le onze avril, à dix-huit heures trente,**  
le Conseil de Communauté de TERRE DE PROVENCE  
AGGLOMÉRATION, dûment convoqué s'est réuni au Centre Culturel  
à Rognonas, au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire sous la  
présidence de M. Jean-Marc MARTIN-TEISSERE.

Date de convocation du Conseil de Communauté : 5 avril 2024.

**PRÉSENTS :**

**Pour la commune de Barbentane :** M. Jean Christophe DAUDET, Mme Edith BIANCONE, M. Michel BLANC

**Pour la commune de Cabannes :** M. Gilles MOURGUES, Mme Josiane HAAS-FALANGA.

**Pour la commune de Châteaurenard :** M. Marcel MARTEL, Mme Solange PONCHON ; M. Éric CHAUVET, M. Pierre-Hubert MARTIN, M. Jean-Pierre SEISSON, Mme Annie SALZE.

**Pour la commune d'Eyragues :** M. Michel GAVANON.

**Pour la commune de Graveson :** M. Michel PECOUT, Mme Annie CORNILLE, M. Jean-Marc DI FELICE

**Pour la commune de Maillane :** M. Éric LECOFFRE, Mme Frédérique MARES.

**Pour la commune de Mollégès :** Mme Corinne CHABAUD, M. Patrick MARCON.

**Pour la commune de Noves :** M. Georges JULLIEN, M. Pierre FERRIER.

**Pour la commune d'Orgon :** M. Serge PORTAL, Mme Angélique YTIER CLARETON.

**Pour la commune de Plan d'Orgon :** M. Jean-Louis LEPIAN, Mme Jocelyne COUDERC-VALLET.

**Pour la commune de Rognonas :** M. Yves PICARDA, M. Dominique ALIZARD

**Pour la commune de Saint-Andiol :** M. Daniel ROBERT.

**Pour la commune de Verquières :** M. Jean-Marc MARTIN-TEISSERE.

**ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :**

**Pour la commune de Châteaurenard :** Adélaïde JARILLO (*donne pouvoir à Solange PONCHON*) ; Marie-Laurence ANZALONE (*donne pouvoir à Eric CHAUVET*) ; Marina LUCINAI-RIPETTI (*donne pouvoir à Marcel MARTEL*) ; Cyril AMIEL (*donne pouvoir à Jean-Pierre SEISSON*) ; Bernard REYNES (*donne pouvoir à Georges JULLIEN*) ; Sylvie DIET-PENCHINAT (*donne pouvoir à Serge PORTAL*).

**Pour la commune d'Eyragues :** Yvette POURTIER (*donne pouvoir à Michel GAVANON*) ; Eric DELABRE (*donne pouvoir à Patrick MARCON*).

**Pour la commune de Noves :** Edith LANDREAU (*donne pouvoir à Pierre FERRIER*) ; Christian REY (*donne pouvoir à Jean-Marc MARTIN-TEISSERE*).

**Pour la commune de Rognonas :** Cécile MONDET (*donne pouvoir à Yves PICARDA*).

**Pour la commune de Saint-Andiol :** Sylvie CHABAS (*donne pouvoir à Daniel ROBERT*).

**EXCUSÉS :**

**Pour la commune de Cabannes :** M. François CHEILAN.

**Secrétaire de séance :** M. Yves PICARDA

M. le vice-Président en charge du Développement Economique expose que l'association Service de remplacement des Bouches-du-Rhône, reconnue d'utilité sociale, permet le remplacement des exploitants agricoles non-salariés par la mise à disposition de personnel formé, lorsqu'ils doivent s'absenter dans le cadre de mandats professionnels, ou qu'ils sont dans l'incapacité momentanée de travailler pour maternité, maladie/accident ou qu'ils s'absentent pour congés ou suivi d'une formation.

En 2023, 172 journées de remplacement ont été mises en place sur Terre de Provence au bénéfice de 7 exploitants. 8 agents de remplacement vivent sur le territoire de Terre de Provence et ont pu bénéficier de 16 contrats de travail.

Le Service de Remplacement des Bouches-du-Rhône sollicite, au titre de l'année 2024, un montant de 5 000 €.

La commission aménagement rural du 6 mars 2024 a émis un avis favorable pour l'attribution d'une subvention de 5 000 € pour la mise en œuvre de leur action de remplacement des exploitants agricoles.

Après exposé du rapporteur,

### LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

**VU** le Code général des collectivités territoriales,

**VU** le budget primitif 2024,

**VU** la demande de subvention du Service de remplacement des Bouches-du-Rhône,

**VU** l'avis favorable de la commission aménagement rural du 6 mars 2024 pour l'octroi d'une subvention de 5 000 € au Service de remplacement des Bouches-du-Rhône,

**CONSIDERANT** la volonté de Terre de Provence de soutenir l'action du Service de remplacement des Bouches-du-Rhône sur son territoire,

**AYANT OUI** l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

**APPROUVE** l'octroi d'une subvention de 5 000 € au Service de remplacement des Bouches-du-Rhône, pour l'exercice 2024, pour leur action de remplacement des exploitants agricoles.

**AUTORISE** la Présidente à signer l'ensemble des documents relatifs à l'octroi de cette subvention.

**Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.**

Membres en exercice : 42  
Votants : 41  
Votes pour : 41  
Votes contre : 0  
Abstentions : 0

**Fait à Eyragues, le 11 avril 2024**

Pour Extrait Conforme,  
**La Présidente,**  
**Corinne CHABAUD**

